



Adie Conseil  
Préparez votre projet

## ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)

### Éligibilité

Deux cas :

- Dans le cas des chômeurs de longue durée, l'Allocation de Solidarité Spécifique peut prendre le relais de l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE) lorsque cette dernière est arrivée à son terme.
- Dans le cas des chômeurs âgés de 50 ans et plus, l'Allocation de Solidarité Spécifique peut, sur demande, être versée à la place de l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi.

### Conditions d'attributions

- Être à la recherche d'un emploi
- Ne pas dépasser un certain plafond de ressources :
  - 614,80 € pour une personne seule
  - 1 229,60 € pour un couple
- Justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 années précédant la fin du contrat de travail (délais rallongé en cas d'interruption pour congé parental, formations ou service militaire)

### Formalités

Aucune, c'est le Pôle Emploi qui transmet le dossier de demande 30 jours environ avant la fin des droits d'ARE.

### Montant de l'allocation

L'allocation varie en fonction des ressources. Les ressources mensuelles sont calculées à partir des sommes perçues au cours des 12 mois précédents. Toutes les ressources déclarées aux Impôts (y compris les revenus mobiliers et immobiliers) ajoutées aux ressources du conjoint ou concubin ou du partenaire pacsé sont comptabilisés.

En sont exclues les prestations familiales et de logements, et les pensions alimentaires notamment.

Le montant de l'ASS est réduit lorsque les ressources de l'allocataire sont comprises.

Pour une personne seule :

- Ressources mensuelles comprises entre 614,80 € à 1 075,90 € : 1 075,90 €

Pour un couple :

- Ressources mensuelles comprises entre 1 229,60 € et 1 690,70 € : 1 690,70 €

#### Durée de l'allocation

Périodes de 6 mois renouvelables. Pour les plus de 55 ans, la recherche d'emploi est dispensée.

#### Incidence de la création d'entreprise

Si l'allocataire de l'ASS obtient l'ACCRE, il maintient son allocation pendant 12 mois. Si l'allocataire de l'ASS n'en bénéficie pas, l'ASS sera maintenue pendant 3 mois, puis recalculée en fonction des revenus d'activité.